



# PORTRAIT 2016 DE LA FINANCE RESPONSABLE

CLAUDE DOSTIE JR

COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

26 OCTOBRE 2017

# PARTENAIRES

- CAP FINANCE
- DESJARDINS
- PRI QUÉBEC



# DEUX VOLETS

- **L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE:** L'INTERVENTION FINANCIÈRE DIRECTE DANS DES ENTREPRISES
  - **CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT** : FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ, FONDACTION, INVESTISSEMENT QUÉBEC, CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS, ETC.
  - **FINANCE SOLIDAIRE:** MICRO-CRÉDIT, CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE, RISQ, FIDUCIE DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, ETC.
- **LE PLACEMENT RESPONSABLE:** INVESTISSEMENT SUR LES MARCHÉS SECONDAIRES
  - **DÉTENTEURS D'ACTIFS** : CAISSES DE RETRAITE, ASSUREURS, FONDATIONS, ETC.
  - **GESTIONNAIRES D'ACTIFS**

# MÉTHODE

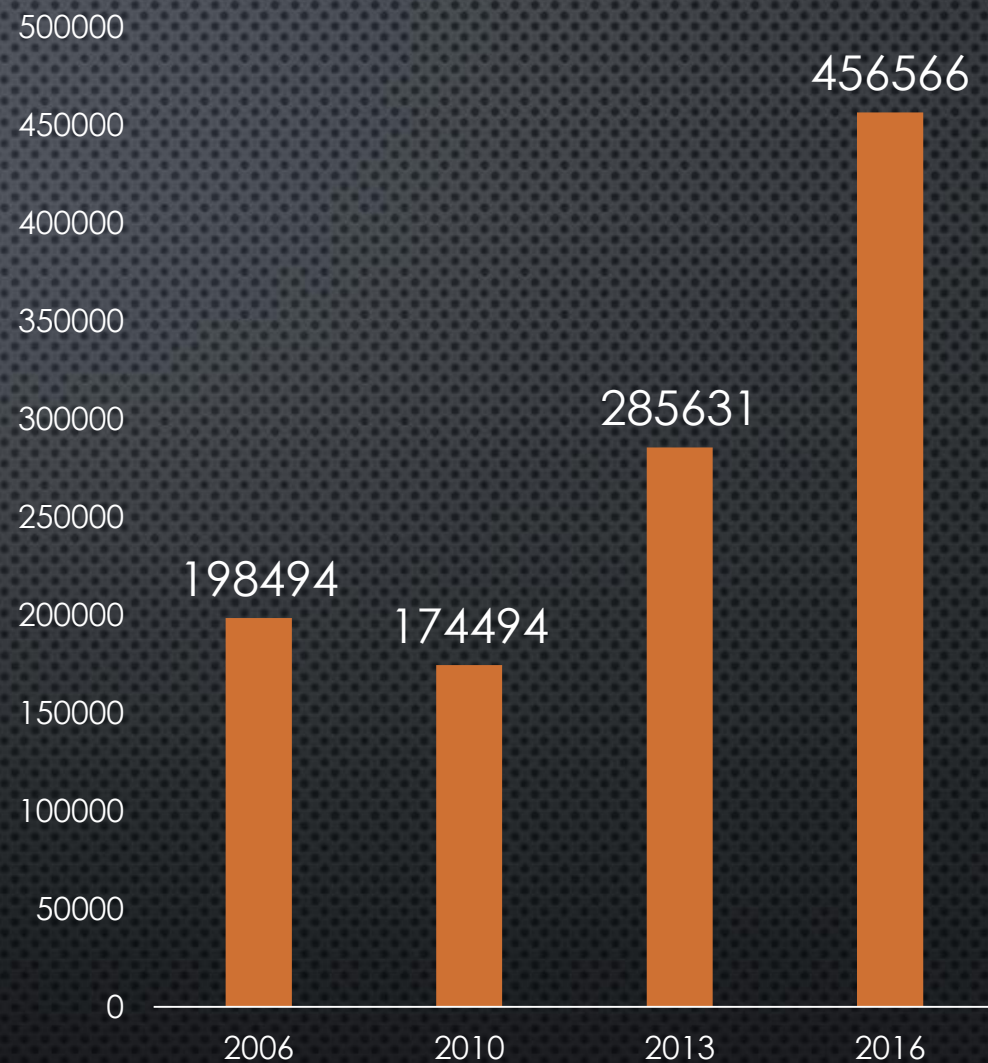
- ENVIRON 400 ENVOIS: 200 POUR L'INVESTISSEMENT; 200 POUR LE PLACEMENT.
- 67 RÉPONSES POUR L'INVESTISSEMENT. 39 RÉPONSES POUR LE PLACEMENT.
- RECHERCHE SECONDAIRE



Tableau 1 : La finance socialement responsable au Québec, 2006-2016, M\$

	<b>2006</b>	<b>2010</b>	<b>2013</b>	<b>2016</b>
<b>Placement responsable</b>	194 200	161 599	274 545	442 519
Détenteurs	139 100	122 599	214 114	298 617
Gestionnaires	55 100	39 000	60 430	153 368
<b>Investissement responsable</b>	4 294	12 665	11 086	14 048
Capital de développement	3 907	12 191	10 469	13 236
Finance solidaire	387	474	617	812
<b>Total FSR</b>	<b>198 494</b>	<b>174 264</b>	<b>285 631</b>	<b>456 566</b>
Épargne totale au Québec	---	---	828 500	908 820
Part de la FSR	---	---	34 %	50 %

- MÊME APRÈS LE RECUIL IMPORTANT DES ACTIFS TOTAUX EN 2010, DANS LA FOULÉE DE LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008-2009, LES MONTANTS INVESTIS EN FSR SONT PASSÉS, EN 10 ANS, DE 198 G\$ À 457 G\$, SOIT **UNE AUGMENTATION DE 131 %.**





## CROISSANCE 2013-2016

- PLACEMENT RESPONSABLE: 275G\$ À 443G\$ (**61%**)
- INVESTISSEMENT RESPONSABLE: 11,1 G\$ À 14 G\$ (**26 %**)
  - FINANCE SOLIDAIRE : 617 M\$ À 812 M\$ (**32%**)
  - CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT : 10,5 G À 13,2 G\$ (**26 %**)

## LA CDPQ

- LA **CAISSE DE DÉPÔT DE PLACEMENT DU QUÉBEC** (CDPQ OU CAISSE) PÈSE ENCORE TRÈS LOURD DANS LES ACTIFS RESPONSABLES QUÉBÉCOIS, MALGRÉ QUE SA CONTRIBUTION SOIT EN DIMINUTION RELATIVE. AVEC 270,7 G\$ D'ACTIFS, LA CAISSE REPRÉSENTE DANS CE 4<sup>E</sup> PORTRAIT **61 % DE TOUS LES ACTIFS EN PLACEMENTS RESPONSABLES** AU QUÉBEC. EN 2006, LA CAISSE REPRÉSENTAIT 73,9 % DES ACTIFS ÉVALUÉS COMME RESPONSABLES. EN 2010, LA PART DE LA CAISSE REPRÉSENTAIT 71,2 % TANDIS QU'ELLE S'ÉLEVAIT À 72,9 % DANS NOTRE PRÉCÉDENTE ÉDITION DE 2013.



Tableau 3 : Les normes appliquées dans la sélection des placements

Principes de l'investissement responsable (PRI)	73,1 %	19
Guide de l'OCDE pour les entreprises multinationales	7,7 %	2
Déclaration tripartite de l'OIT concernant les multinationales et les politiques sociales	3,8 %	1
UN Global Compact	11,5 %	3
UN Guiding Principles on Business and Human Rights	3,8%	1
Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	3,8 %	1
Aucune	15,4 %	4
Objectifs de développement durable — Nations Unies	15,4 %	4
Autre (veuillez préciser)	19,2 %	5
		N=26

1. Nous intégrerons **les questions ESG** à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
2. Nous serons des **actionnaires actifs** et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
3. Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Nous encouragerons l'adoption et la mise en oeuvre des Principes dans le secteur des investissements.
5. Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en oeuvre des Principes.
6. Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en oeuvre des Principes.



## Tableau 4 : Motivations de l'analyse ESG

<b>Motivations principales pour considérer les facteurs ESG dans les décisions de placement</b>	<b>Score*</b>	<b>N</b>
Remplir les exigences réglementaires	3,04	26
Remplir les obligations fiduciaires	3,50	26
<b>Améliorer la gestion des risques</b>	<b>3,73</b>	<b>26</b>
Améliorer les rendements sur le long terme	3,33	27
Répondre à la mission et aux valeurs	3,65	26
Réaliser des impacts sociaux ou environnementaux	3,22	27
Répondre aux demandes des clients/bénéficiaires	3,36	25

\* Le score découle des réponses des répondants devaient inscrire si chaque raison était « pas importante », « peu importante », « plus ou moins importante », « assez importante » ou « très importante ». La gradation entraînait une note de 1 à 5, respectivement.

## Tableau 5 : Critères environnementaux

Technologies propres	40,7 %	11
Changements climatiques	44,4 %	12
<b>Empreinte carbone</b>	<b>48,1 %</b>	<b>13</b>
Bâtiment durable	40,7 %	11
Aucun	7,4 %	2
Autre (veuillez préciser*)	44,4 %	12
		<b>N=27</b>

\*Les réponses « autres » incluent les « Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies », les GES, l'utilisation des ressources, la disposition des déchets, l'utilisation de l'eau, la pollution (eau, sol, air), la gestion des déchets, les obligations vertes. Un répondant affirme aussi que son organisation se concentre d'abord sur les entreprises de « haute qualité » : « Les entreprises de haute qualité présentent des qualités propices à une notation favorable dans une perspective ESG. [...] Les gestionnaires de ces entreprises de haute qualité sont conscients de l'aspect critique de la réputation de l'entreprise et tiennent compte des risques légaux et réglementaires. Ces équipes de gestion feront tout leur possible pour améliorer la solidité financière et l'image de leurs entreprises en minimisant les préoccupations ESG. Cet aspect se reflète dans les scores ESG solides que possèdent les sociétés de notre portefeuille. »



Tableau 6 : Critères sociaux ou de gouvernance

Diversité	29,2 %	7
<b>Droits humains</b>	<b>50,0 %</b>	<b>12</b>
Relations de travail	45,8 %	11
Régimes politiques oppressifs ou terroristes	25,0 %	6
Relation avec les autochtones	25,0 %	6
Logement abordable	12,5 %	3
Services communautaires	20,8 %	5
Salaire des dirigeants	45,8 %	11
Consommation équitable	20,8 %	5
Contributions politiques et lobbying	33,3 %	8
<b>Représentation sur le conseil d'administration</b>	<b>50,0 %</b>	<b>12</b>
Nous n'appliquons pas d'autres critères*	12,5 %	3
Autre (veuillez préciser**)	41,7 %	10
		<b>N=24</b>

Tableau 8 : Exclusion

<b>Indiquez quels produits vous excluez de vos placements.</b>		
Armement	40,9 %	9
Tabac	45,5 %	10
Alcool	22,7 %	5
Nucléaire	18,2 %	4
Jeux de hasard	36,4 %	8
Pornographie	31,8 %	7
Traitement critiquable des animaux	0,0 %	0
OGM	0,0 %	0
Charbon et pétrole	18,2 %	4
Aucun	18,2 %	4
Autre (veuillez préciser*)	50,0 %	11
		<b>N=22</b>

\*Les réponses « Autre » incluent les « placements directs au Soudan », « les émetteurs qui favorisent, directement ou indirectement, l'exploitation des enfants, la discrimination, le non-respect des droits de l'homme, dont le droit d'association », des entreprises qui ont « des comportements qui ne respectent pas les normes de l'industrie concernée en matière d'environnement » ou qui ont « des politiques salariales non équitables, des pratiques de rémunération des dirigeants jugées inacceptables et des politiques et procédures de régie interne qui ne tendent pas à éviter le favoritisme », les bombes, munitions et mines anti-personnelles et les compagnies qui emploient des enfants.



Tableau 7 : Les obstacles

<b>Pouvez-vous nous indiquer les principaux obstacles à la mise en œuvre de stratégies en matière de placement responsable pour votre organisation ?</b>		
Perception que le placement responsable ne cadre pas avec la responsabilité fiduciaire	9,8 %	4
L'absence d'exigence réglementaire	29,3 %	12
Perception de rendements financiers moindres	29,3 %	12
Manque d'information sur le sujet	29,3 %	12
<b>Manque de ressources</b>	<b>46,3 %</b>	<b>19</b>
Faible niveau de connaissance des professionnels en placement (incluant la formation)	22,0 %	9
Faible demande de la clientèle	12,2 %	5
Autre (veuillez préciser)	31,7 %	13
N=41		